

DELIBERATION N° 81/90 : PROJET DE SCHEMA DE SECTEUR/AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre émanant du Président du District de l'Agglomération Nancéienne relative au projet de schéma de secteur élaboré par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne pour le compte de la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme.

En effet, avant que l'organisme intercommunal prenne position, il est demandé à chacune des communes membres de bien vouloir faire connaître leur sentiment en la matière.

Monsieur le Maire rappelle alors l'historique du projet et informe l'Assemblée des grandes données du schéma de secteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable en tant que Commune membre du District de l'Agglomération Nancéienne sur le projet de schéma de secteur de NANCY,
- précise que LUDRES faisant partie du schéma de secteur de la Zone Sud de NANCY qui est le seul document opposable au Plan d'Occupation des Sols de LUDRES, toute modification souhaitée par le schéma de secteur de NANCY devra être soumise à la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme du schéma de secteur de la Zone Sud avec la mise en révision de ce dernier.